

- nom, prénom :
- adresse, localité :
- n° de téléphone/adresse mail :
- n° AVS :
- date de naissance :
- état civil :
- Date du mariage civil :
- dernier employeur :
- fin des rapports de travail :

1. transfert de la prestation de libre passage

A à la caisse de pension du nouvel employeur

- nom du nouvel employeur :
- nom de la caisse de pension actuelle :
- n° de contrat :
- adresse de paiement de la caisse :
- nom et adresse de la banque ou CCP :
- n° de compte (IBAN) :

B sur un compte ou police de libre passage (pour les personnes sans emploi)

- Ce compte est à ouvrir auprès de la banque ou assurance de votre choix.
- Joindre impérativement la demande d'ouverture du compte de libre passage.

lieu / date :

signature de l'assuré :

.....

POUR LES VERSEMENTS EN ESPECES VOIR AU VERSO

2. versement en espèces de la prestation de libre passage

A ▪ départ définitif de la Suisse

joindre à la demande :

- copie du permis de séjour **annulé**
- attestation du contrôle des habitants justifiant le départ définitif de la Suisse
- formulaire pour la détermination de l'assujettissement aux assurances sociales à renvoyer directement au Fonds de garantie LPP (seulement pays membres UE)

Le versement interviendra 6 mois après le départ définitif de la Suisse sur présentation d'une attestation de résidence du pays étranger datée d'au moins 6 mois après le départ de la Suisse.

B ▪ début de l'activité indépendante

joindre à la demande :

- attestation de la Caisse de compensation AVS certifiant l'affiliation en tant que personne de condition indépendante

Conformément à l'article 4, al. 3 du règlement CAPAV, les indépendants sans personnel peuvent s'affilier à CAPAV dans les 6 mois qui suivent le début de leur activité indépendante.

En cas d'intérêt de votre part et, pour autant que votre nouvelle activité corresponde à une des professions partenaires de CAPAV, nous vous remercions de prendre contact avec nous dans le délai imparti.

C ▪ Art 5c LFLP

- Fin des rapports de travail et prestation de sortie inférieure à une cotisation annuelle

adresse de paiement :

- nom et adresse de la banque :
- n° de compte :
- n° IBAN* :
- SWIFT* :

***impératif pour les paiements à l'étranger**

lieu / date :

signature de l'assuré :

.....

.....

lieu / date :

signature du conjoint :

.....

.....

Pour les versements en espèces, les signatures des personnes mariées doivent être impérativement légalisées par le Président de la commune ou par un notaire. Pour les personnes divorcées, veuillez joindre une copie du jugement de divorce.

lieu / date :

timbre et signature du président de commune
ou du notaire :

.....

.....